

CB/CJ/NW
N° 2015-319
N° 2015-707-A
DISO/HIS

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté Préfectoral n° 15-843 du 16 juillet 2015 portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Loire
- CONSIDERANT que le niveau actuel des ressources du SYPEM risque de ne pas permettre l'alimentation générale en eau des communes desservies, en raison de la sécheresse,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Tout arrosage à l'eau potable (gazon, arbustes, potager, fleurs) est strictement interdit sauf le lundi et le jeudi avant 10h et après 18h.
L'arrosage des terrains de compétition de sport n'est autorisé qu'une fois par semaine.

ARTICLE 2 : Le remplissage des piscines privées à usage unifamilial, enterrées, hors sol, ou piscines d'enfants est interdit de même que le remplissage de cuve, citerne, puits et toute réserve.

ARTICLE 3 : Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit sauf pour les véhicules ayant une obligation sanitaire.

ARTICLE 4 : Madame la directrice générale des services, Messieurs le commandant de gendarmerie, le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe (jusqu'à 1500 euros et 3000 euros en cas de récidive).

ARTICLE 6 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de ce jour.

ARTICLE 7 : Les présentes mesures sont en vigueur jusqu'au 30 septembre 2015. Toutefois, elles pourront être prorogées, annulées ou renforcées en fonction de l'évolution de la situation météorologique et hydrologique.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Les services techniques municipaux,
- Le responsable du service des eaux,
- Les agents locaux de médiation sociale,
- Le SYPEM
- La Presse.

Le 7 septembre 2015

Christophe BAZILE

Maire de Montbrison



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "Ville de Montbrison", "MAIRIE", and "REPUBLIC FRANCAISE".